

REGLEMENT PLV JEU AVEC OBLIGATION D'ACHAT – INSTANT GAGNANT – PARTICIPATION PAR CANAL DIGITAL

Règlement :

Coca-Cola European Partners France, SAS au capital de 267.279.033 €, 343 688 016 RCS de Nanterre, organise en France métropolitaine (hors Corse) dans les points de vente participants un jeu intitulé : «Jeu concours FWC BARECA».

Adresse du jeu : Coca-Cola European Partners France, Service Consommateurs, «Jeu concours FWC BARECA» 9, Chemin de Bretagne, CS 80050, 92784 Issy-les-Moulineaux Cedex 9.

Ce jeu, avec obligation d'achat, valable entre le 01/06/2026 et le 31/07/2026 organisé sous forme d'instantanés gagnants, est ouvert à toutes les personnes physiques âgées de plus de 18 ans à la date de participation, résidant en France métropolitaine hors Corse, titulaire d'un accès à internet auprès d'un opérateur français et possédant une adresse e-mail valide à la date de participation, à l'exclusion du personnel de toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du jeu et de toute personne travaillant dans les points de vente participants, ainsi que des membres de leur famille.

Une seule participation par personne et par jour et un seul lot par foyer (même nom, même adresse mail).

Conditions de participation : Acheter minimum 2 boissons de la marque Coca Cola (toutes gammes confondues) dans l'un des points de vente participants et flasher le code ou se connecter au site <https://cocacola-jeucoupedumonde.com>) et suivre les instructions. Une preuve d'achat sera demandée pour comptabiliser la participation.

Lots à gagner pour l'ensemble des points de vente participants : 10 e-cartes cadeau FFF d'un montant de 110€ chacune.

Les participants seront avertis par mail du résultat de leur participation dans un délai de 15 jours ouvrés.

Les dotations seront envoyées aux gagnants par mail, une fois les conditions de participation validées dans un délais de 15 jours ouvrés.

Avant la remise des dotations, les gagnants pourront être tenus de justifier de leur identité.

Les frais de participation au jeu ne font l'objet d'aucun remboursement.

En aucun cas, il ne sera versé la contre-valeur en espèces des dotations. Coca-Cola European Partners France se réserve la faculté de proposer une dotation de valeur équivalente ou supérieure si les circonstances l'exigeaient.

La responsabilité de Coca-Cola European Partners France ne pourra être recherchée en cas d'événements indépendants de sa volonté, notamment ceux qui priveraient totalement ou partiellement les gagnants du bénéfice de leur dotation.

Nous vous informons que nous mettons en œuvre dans le cadre du présent jeu un dispositif de traitement de vos données personnelles ayant pour finalité exclusive l'organisation dudit jeu et que celles-ci ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf consentement exprès de votre part pour les finalités et la durée associée qui vous seront précisées à ce titre. Vous disposez à l'égard des données personnelles ainsi collectées ou transmises par les participants d'un droit d'information, d'accès et de portabilité, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition. Pour toute demande d'exercice de l'un de ces droits, question ou réclamation au sujet de vos données, vous pouvez vous adresser à notre Délégué à la Protection des Données par voie postale en écrivant à CCEP - Délégué à la Protection des Données - 9, chemin de Bretagne - 92784 Issy les Moulineaux Cedex 9 ou par voie électronique à l'adresse Privacy@CCEP.com.